

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Accusé de réception en préfecture
078-200081370-20250924-D-2025-09-003-DE
Date de télétransmission : 02/10/2025
Date de réception préfecture : 02/10/2025

Délibération N° 2025.09.003

OBJET : AEP – Admissions en non-valeur

Les représentants des Communautés d'Agglomérations, Communautés de Communes et Communes du Syndicat de l'Eau et de l'Assainissement du Sud Yvelines se sont réunis le mercredi **vingt-quatre septembre deux mil vingt-cinq**, au siège du syndicat à ABLIS.

Conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil délibère sans condition de quorum, suite à la convocation, avec le même ordre du jour, pour la séance du 17 septembre 2025, durant laquelle le quorum n'avait pu être atteint.

Sont Présents :

	DELEGUES	SEASY	CARTE AEP	CARTE ASS
CA RAMBOUILLET TERRITOIRES	AVENEL François	X	X	X
	BAGUENIER Arnaud	X	X	X
	BERNIER Didier	X	X	X
	CODEAU Hervé	X	X	X
	GATINEAU Christian	X	X	X
	LOPEZ Antoine	X	X	X
	MALARDEAU Jean-Pierre	X	X	X
CA ETAMPOIS		-	-	-
CC CŒUR DE BEAUCE				
CORBREUSE				
GARANCIERE-EN-BEAUCE				
	TOTAUX	7 (- pouvoir)	7 (- pouvoir)	7 (- pouvoir)

Autres personnes présentes

Monsieur Joël GERMAIN, Directeur Général des Services
Madame Marie-Aude de MOLLIENS Directeur Général Adjoint

Absents excusés : /

Arnaud BAGUENIER est élu secrétaire de séance.

Date de convocation	18/09/2025
Nombre de délégués en exercice	40
Nombre de délégués prenant part au vote	7
Pour	7
Contre	-
Abstentions	-

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction comptable M49 ;

VU la demande présentée par Monsieur le Comptable Public du SGC de Rambouillet, concernant les admissions en non valeur pour le budget eau potable ;

CONSIDERANT qu'il revient au comité syndical de statuer sur ces admissions en non-valeur, compte tenu de leur montant ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :

D'ADMETTRE en non-valeur sur le budget eau potable les sommes suivantes :

Articles	Documents	Montants
6541	Liste 7706020333	1.991,68 €
6541	Liste 4981140533	9.712,10 €
6542	Surendettement	246,66 €
6542	Surendettement	562,85 €
6542	Cessation d'activité	338,55 €
6542	Liste 7706020333	143,59 €
6542	Liste 4981140533	1.606,24 €
	TOTAL	14601,67€

D'INSCRIRE cette dépense au budget 2025 du service eau potable, aux articles 6541 et 6542.
D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à l'application de la présente délibération.

Fait à Ablis, le 29 septembre 2025

Le Président : *Jean-Pierre MALARDEAU*



A handwritten signature in dark ink, consisting of a large, stylized 'J' followed by a horizontal line.